

parlement de Paris, du 7 septembre 1615, il fut maintenu dans la possession de Bellecour avec défenses au Consulat de l'y troubler.

Cet échec détermina le Consulat à faire des propositions à Mutin, mais n'ayant pu parvenir à les lui faire accepter, il s'adressa au roi et à son conseil et en obtint, le 22 février 1622, un arrêt qui renvoya au sieur Ollier, intendant de Lyon, pour faire mesurer et estimer la place de Bellecour. Cela ne fut point exécuté, parce qu'un créancier de Mutin fit interposer une saisie réelle qui dura jusqu'en 1625, que Bellecour fut adjudgé au sieur Puget(8). Quelque temps après, les héritiers de Louis d'Haqueville créanciers de Marie Robertet déouvrirent plusieurs nullités dans la donation qu'elle avait faite à Claude Mutin ; ils la firent déclarer nulle, de même que l'adjudication faite audit sieur Puget et par ce moyen le fief de Bellecour retomba dans la succession de Marie Robertet, à l'avantage de ses créanciers.

Il y eut entre les créanciers des différens qui durèrent jusqu'en 1654 ; alors intervint un arrêt du parlement de Paris en la chambre de l'édit qui ordonna que Bellecour serait vendu par décret sur les curateurs à l'hoirie abandonnée de Marie Robertet, à la diligence de M^e Guyet, tuteur de Paul de Guillard

La discussion de Bellecour fut poursuivie, le Consulat y intervint et forma opposition afin de distraire les fonds qu'il avait acquis de Lavadour et de Pavie, ainsi que quelques chemins ou rues dont le public avait toujours joui et qu'on avait mal à propos compris dans la discussion. Quelque bien fondée que fût cette opposition, il en fut débouté, ce qui l'obligea à se pourvoir au Conseil, où fut rendu un arrêt qui fit défenses de passer outre à l'adjudication de Bellecour ; mais, au préjudice de ces défenses, le parlement de Paris adjugea Bellecour, en 1656, aux sieurs Béraud et Vidaud, (9) au prix de 38, 200 livres. Il ne resta plus

(8) *Puget* : Louis Puget était trésorier de France à Lyon en 1612.

(9) *Vidaud* : Ce doit être Jean Vidaud sieur de Latour, conseiller en la sénéchaussée, élu, en 1655, capitaine pennon du quartier de la Lanterne, marié à Gabrielle de Sève, ou son père Jean Vidaud, échevin en 1645.

François Béraud de Resseins, trésorier de France à Lyon, en 1647,